



Département : Tarn-et-Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2025
3ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 10 avril à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni au cinéma municipal de Beaumont-de-Lomagne, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 04 avril 2025

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Evelyne MEESEMAN. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Alain FALGAYRAS
Fabien SALVADORI
Pascal LABARDE
David ARQUIE
Annie DUPUY

Francis DAUREJAT
Brigitte HYGONENQ
Karine RIEGES
André AUZERIC
Pascal GUERIN

Ont donné procuration :

Dominique MAGNAU à Jacqueline TONIN
Philippe DEL MARCO à Bernard SALOMON

Marcel GASQUET à Geneviève DUILHÉ
Elodie SANCHEZ à Christian COLMAGRO

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 17 AVRIL 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal du conseil communautaire du 27 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20250410D01a	FINANCES Fixation et vote des taux d'imposition 2025 – Fiscalité directe locale	Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver les taux d'imposition 2025, ainsi qu'il suit : •Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27.85 % •Taux Foncier Bâti (TFB) : 6,86% •Taux Foncier Non Bâti (TFNB) : 13,28% •Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires : 9,49 %
20250410D01b	FINANCES Fixation et vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé un taux d'imposition 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 15,70%.
20250410D02	FINANCES Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2025	Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a arrêté le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à la somme de 42 000€.
20250410D03	FINANCES Vote du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et- Garonnaise 2025	Présents : 36 Votants : 40 Pour : 39 Contre : 1	Le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a été approuvé pour un montant global de 11 373 231 €.

20250410D04	FINANCES Vote du Budget Primitif de l'Office de tourisme 2025	Présents : 36 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2025 de l'Office de tourisme a été approuvé pour un montant global de 200 292,40 €.
20250410D05	FINANCES Vote du Budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été approuvé pour un montant global de 119 213,97 €
20250410D06	FINANCES Vote du Budget Primitif de la Voirie en Agglomération 2025	Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2025 de la voirie en agglomération a été approuvé pour un montant global de 181 866,53 €.
20250410D07	FINANCES Actualisation des Autorisations de Programme (AP) à l'occasion du vote du budget primitif 2025	Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé la révision proposée des autorisations de programme (AP) à l'occasion du vote de budget 2025 de la communauté de communes.
20250410D08	SUBVENTION Programme de travaux investissement Voirie (exercice 2025) – Demandes de subventions Voirie au Département et à l'Etat	Présents : 36 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire ont arrêté les programmes 2025 suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Voirie : 375000€ - Liant : 167 500€ - Signalisation routière verticale : 16 800€ - Signalisation horizontale : 15 000€ - Ouvrages d'art : 182 000 € (pont de Marsac) Le président est autorisé à procéder à la demande de subvention auprès du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.
20250410D09	AFFAIRES GENERALES Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de personnel à temps partagé, entre la Commune de Beaumont-de-Lomagne et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, suite à la définition de l'intérêt communautaire « Aménagement, entretien et gestion de la piscine de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne »	Présents : 36 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'avenant 3 à la convention de mise à disposition d'un agent pour la piscine intercommunale. Cet avenant fixe le nombre d'heures/an de mise à disposition à 891,5 heures au lieu de 982,5 heures/an, et ajuste le planning de l'agent en conséquence.

20250410D10	<p>URBANISME Nouvel arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise</p>	<p>Présents : 36 Votants : 40 Pour : 38 Contre : 2</p>	<p>Le Conseil Communautaire a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté à nouveau le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (identique à la version annexée à la délibération du 28 Novembre 2024) ; - Donné son accord pour le lancement de l'enquête publique. - Autorisé le président à lancer une enquête publique conjointe PLUI – Abrogation des 6 cartes communales – Elaboration des Périmètres Délimités des Abords. <p><u>Intervention dans l'assemblée</u> : Il est précisé dans l'assemblée que les deux communes ayant voté contre le PLUI peuvent participer à l'enquête publique et mentionner leurs doléances.</p>
20250410D11	<p>URBANISME Arrêt des Périmètres Délimités des Abords avant consultation des communes</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARRENTENT les Périmètres Délimités des Abords sur les communes de Beaumont-de-Lomagne, Castéra-Bouzet, Cumont, Gramont, Lachapelle, Larrazet, Marsac et Maubec et Saint-Jean-du-Bouzet telle que proposée à l'Architecte des bâtiments de France ; - DONNENT son accord pour le lancement de l'enquête publique relative au PDA.
20250410D12	<p>PETITES VILLES DE DEMAIN Signature d'une convention pré-opérationnelle EPF Occitanie / commune de Sérignac / CCLTG</p>	<p>Présents : 36 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>La convention pré-opérationnelle vise à définir les engagements et obligations que prennent les parties pour conduire sur le moyen/long terme une politique foncière sur le périmètre défini, dans le respect des dispositions du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF Occitanie et de son règlement d'intervention en vigueur à la date de la signature de ladite convention, dispositions que la commune de Sérignac et l'EPCI sont réputées parfaitement connaître et qui s'appliquent dans leur intégralité à la présente convention ; Les élus communautaires ont approuvé cette convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et la commune de Sérignac.</p>

20250410D13	<p>ECONOMIE</p> <p>Approbation du dispositif Boutique Active Tremplin (BAT) – Phase test</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes est compétente en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».</p> <p>La Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (CCLTG) mène une politique active destinée à conforter l'attractivité commerciale et la vitalité des centres-bourgs de ses polarités lauréates du programme Petites villes de demain (PVD) et de l'ensemble du territoire communautaire.</p> <p>Le dispositif Boutique Active Tremplin (BAT) vise à soutenir l'installation de nouveaux commerces de proximité jugés stratégiques, en valorisant les locaux vacants situés en cœur de bourg. Il pourra également accompagner le transfert d'une activité existante depuis une périphérie vers un centre-bourg.</p> <p>L'assemblée communautaire a approuvé le règlement d'aide « Boutique Active Tremplin » (BAT) pour une mise en application à compter du 1er mai 2025 et a donné pouvoir au Président de la CCLTG pour signer tout document afférent à cette opération.</p>
20250410D14	<p>OFFICE DE TOURISME</p> <p>Mise à jour de la liste des produits vendus à la boutique et la tisanerie de l'Office de Tourisme Intercommunal.</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le Conseil Communautaire décide d'approuver la liste actualisée des produits et des tarifs pratiqués à la boutique et à la tisanerie de l'Office de Tourisme Intercommunal, tels que présentés et validés en Comité de sélection et Commission Tourisme.</p>
20250410D15	<p>AFFAIRES GENERALES</p> <p>Approbation du contrat de location 2025 entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'Institut de Lestonnac pour le logement des maîtres-nageurs</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER le contrat de location 2025 entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'Institut de Lestonnac pour l'hébergement des maîtres-nageurs de juin à septembre 2025 ; - DE DONNER POUVOIR au Président de la Communauté de communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20250410D16	<p>AFFAIRES GENERALES</p> <p>Approbation d'une convention d'occupation de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'utilisateur maître-nageur sauveteur</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>L'assemblée communautaire a décidé d'approuver la convention d'occupation de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont de Lomagne, au maitre-nageur MNS afin que ce dernier délivre des cours de natation lorsque la piscine est fermée au public.</p>																														
20250410D17	<p>URBANISME</p> <p>Avenant N°5 à la convention d'opération OPAH 2021-2024</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Du fait de la réforme du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), il n'est pas possible de prolonger l'OPAH au-delà du 31 décembre 2025.</p> <p>La Communauté de Communes souhaite donc prolonger l'OPAH jusqu'au 31 décembre 2025 (soit du 6 juillet 2025 au 31 décembre 2025) et acter un 5ème avenant, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du potentiel restant à traiter en termes de réhabilitation de logements, - De l'évolution des aides au suivi-animation, - De l'intégration des missions de Mon Accompagnateur Rénov'. <p>Aussi, le conseil communautaire a autorisé le président à prolonger l'OPAH.</p>																														
20250410D18	<p>URBANISME</p> <p>OPAH Etat des participations pour engagements</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Approbation de 3 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 3000 euros de subvention à verser par la communauté de communes.</p>																														
20250410D19	<p>URBANISME</p> <p>Evaluation de l'OPAH 2021-2025 et préfiguration d'un PACTE TERRITORIAL (volet 3) : Plan de financement prévisionnel et demandes de subvention</p>	<p>Présents : 35 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le conseil communautaire a approuvé le plan de financement de l'étude et les demandes de subvention :</p> <table border="1" data-bbox="1263 1134 2067 1410"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>20000 €</td> <td>ANAH</td> <td>10 000 €</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département</td> <td>3 600 €</td> <td>18 %</td> </tr> <tr> <td>SOUS-TOTAL</td> <td></td> <td>SOUS-TOTAL</td> <td>13 600 €</td> <td>68 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>6 400 €</td> <td>32 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>20000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>20 000 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%	Etudes	20000 €	ANAH	10 000 €	50 %			Département	3 600 €	18 %	SOUS-TOTAL		SOUS-TOTAL	13 600 €	68 %			Autofinancement	6 400 €	32 %	TOTAL	20000 €	TOTAL	20 000 €	100 %
DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%																													
Etudes	20000 €	ANAH	10 000 €	50 %																													
		Département	3 600 €	18 %																													
SOUS-TOTAL		SOUS-TOTAL	13 600 €	68 %																													
		Autofinancement	6 400 €	32 %																													
TOTAL	20000 €	TOTAL	20 000 €	100 %																													

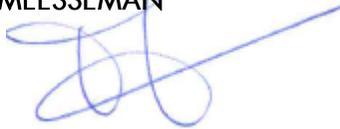
Intervention de Madame WEIBEL, vétérinaire à Beaumont de Lomagne :

Intervention dans l'assemblée :

- Il est demandé dans l'assemblée si la fédération de chasse est présente lors du COPIL « maltraitance » ? Mme Weibel répond positivement.
- L'assemblée demande s'il existe une réglementation sur le nombre de chiens maximum par propriétaire ? Mme Weibel indique qu'il n'y a pas de réglementation tant qu'il y a moins de 10 chiens.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance
Evelyne MEESEMAN



Le Président
Bernard SALOMON



